



AGENCE GUINÉENNE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLICS POUR L'EMPLOI

0203  
N°...../MJS/AGETIPE/DG/DGA/PRMP/2023

28 JUL 2023  
Conakry, le...../...../2023

LE MINISTRE

## RELANCE DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET *Intitulé Sommaire des prestations*

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes, l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (AGETIPE) à travers le Ministère de la Jeunesse et des Sports, **relance un avis à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études en vue de mener des études pour proposer une stratégie nationale HIMO** servant de socle pour conduire entre autres les estimations de potentiel d'emploi dans les politiques publiques et de suggérer les axes de solution pour atténuer les problématiques d'emploi, pauvreté des jeunes et femmes en République de Guinée.

A cet effet l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (AGETIPE) en sa qualité de Maître d'œuvre délégué, recrute un Cabinet/Bureaux d'études pour le projet cité plus haut

**a)- L'objectif principal de la mission :** vise l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion des techniques et approches HIMO comme une alternative technologique crédible et maîtrisée par les décideurs et techniciens des administrations locales et du secteur privé, aux fins d'améliorer les qualifications et les compétences des jeunes et des femmes à s'insérer dans des emplois décents du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) lors de la réalisation des marchés de travaux, et à diversifier leurs sources de revenus prenant en compte les aspects législatif et réglementaire, le renforcement des capacités, l'entrepreneuriat local et la valorisation du savoir-faire local et des matériaux locaux.

**a) De manière spécifique, il s'agit de :**

1. Effectuer un Diagnostic des facteurs impactant substantiellement sur la création d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes en Guinée dans le secteurs des investissements infrastructurels : il portera notamment sur l'environnement du marché du travail, l'examen des projets HIMO réalisés en Guinée, l'environnement des PME locales et capacité à répondre aux techniques HIMO, la formation professionnelle/Savoir-faire locale et la connaissance des approches HIMO par les PME et acteurs de la chaines de décision, la disponibilité des matériaux locaux/typologie/ utilisation et cartographie, le potentiel ou non de l'intégration et l'application des approches et techniques intensives d'emplois (HIMO) dans les politiques/lois/réglementation qui régissent l'élaboration et la mise en œuvre des investissements infrastructurels:
  - une analyse de la demande de l'emploi et du marché du travail pour ressortir l'importance du secteur porteur des services dont dépend le BTP en termes de potentiel d'emploi en Guinée ;
  - un état des lieux le plus exhaustif des niches d'emplois jeunes et de la demande en emploi ;

- une Identification, analyse et capitalisation des expériences réussies ou non de l'application des approches et techniques HIMO en faisant ressortir notamment les facteurs déterminants
  - un état situationnel de la mise en œuvre de la loi sur le contenu local ;
  - une identification et analyse des atouts, potentialités, opportunités, contraintes, menaces, enjeux, défis, attentes et évaluer les besoins d'appui des acteurs ;
  - Validation du diagnostic lors d'un atelier dédié
  - Cartographie des parties prenantes (publiques, privées et société civile) ;
2. Proposer une stratégie pour la promotion et le développement des approches et techniques intensives d'emplois en Guinée, qui cadre avec les lignes directrices de la politique nationale dans le secteur de l'emploi, et qui lève les contraintes et optimise les potentialités qui découlent de l'analyse des principaux facteurs bloquants ou insuffisamment prise en compte recensés dans la partie diagnostic pour l'implémentation des approches HIMO en mettant en exergue et/ou proposant :
- La mise à niveau d'un cadre économique, juridique et institutionnel propice à la mise en œuvre des approches intensives d'emplois dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publiques, du développement du secteur urbain et rural et de la décentralisation ;
  - L'analyse de la faisabilité des hypothèses de solutions, le chiffrage des objectifs, les moyens de mise en œuvre, le cadre logique, le montage institutionnel et les procédures par types d'actions ;
  - La matrice d'orientation et d'appui du secteur privé et les partenaires sociaux pour s'approprier les approches à haute intensité de main-d'œuvre dans la mise en œuvre des programmes et des projets d'investissement ;
  - La corrélation des interventions avec la loi sur le contenu local,
  - Les correspondances avec des effets sociaux et économiques attendus pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) sur la base du contexte ;
  - un plan d'actions opérationnel de mise en œuvre de la stratégie nationale sur une période de cinq (05) ans doté d'un dispositif de monitoring (*mécanismes appropriés pour mettre en œuvre, surveiller et évaluer la stratégie fondée sur la main-d'œuvre, en s'appuyant sur la forme institutionnelle la plus appropriée par exemple un comité interministériel comprenant des intervenants essentiels au niveau central, sectoriel et décentralisé*)
3. Validation du document de l'extrait lors d'un atelier dédié et fin de la mission.

#### **A. Résultats attendus**

Les résultats ci-après sont attendus :

1. Un diagnostic des facteurs impactant la création d'emplois dans les investissements infrastructurels en Guinée est réalisé ;
2. Une stratégie pour le développement des approches et techniques intensives d'emplois en Guinée est proposée ;
3. Un plan d'actions opérationnel de mise en œuvre de la stratégie nationale HIMO pour une période de cinq (05) ans dotés d'un dispositif de monitoring et les effets sociaux et économiques attendus pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) sont élaborés ;
4. Cartographie des parties prenantes y compris leurs rôles et responsabilités

La durée des prestations des études est fixée à **45 jours**.

#### **10. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte :**

Les candidats intéressés sont invités à manifester leurs intérêts pour les prestations de services ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités

du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment référencées concernant des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de l'effectif du personnel par catégorie professionnelle).

Ces critères doivent être certifiés par la fourniture d'attestations dûment signées par le Maître d'ouvrage du projet.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste des candidats qui ne saurait être inférieure à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de la Demande de Proposition (DP) qui leurs seront remis pour la réalisation des services requis. Au bout de ce processus, un soumissionnaire sera retenu selon la méthode de sélection fondée sur la Qualité Technique des Consultants (QTC).

La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des dispositions des articles, 33 à 35 du code des marchés publics.

#### **11. Les candidats seront évalués selon les critères suivants :**

- a. Expérience du Cabinet/Consultant en matière des missions d'études prioritaires ;
- b. Conformité du plan de travail et de la méthode proposée ;
- c. Qualification et compétences du personnel clé pour la mission ;
- d. Les moyens linguistiques ;

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès des adresses ci-après : de la PRMP de L'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics pour l'Emploi (AGETIPE) sise à Almamyia/ commune de Conakry/République de Guinée Tél : (+224) 662 32 73 52/622 91 29 20/e-mail : syllasemoha@gmail.com

Département Infrastructure de l'AGETIPE. Tél : 624 00 60 63/ 622 58 88 43

Les plis des soumissionnaires seront reçus dans les locaux de l'AGETIPE ouverts à cet effet, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 10 heures à 13 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à la Direction Générale de l'Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE). sise à Almamyia/ commune de Kaloum Conakry/République de Guinée. Immeuble AGETIPE, 1<sup>er</sup> Etage au plus tard le .....11.....08.../2023

L'ouverture des plis aura lieu le même jour et au même lieu à 11 h 00 en présence des candidats qui désireront assister.

  
Lansana Bea DIALLO

